



**Commune de Mijoux**

Rue Dame Pernette

01410 Mijoux

L'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 génèrent la réforme de la publicité des actes. Ainsi, depuis le 01 juillet 2022, le compte rendu des séances du Conseil Municipal est supprimé. Il est remplacé par la publication d'une liste de délibérations publiée dans les huit jours suivant le conseil et examinées en séance. Le procès-verbal subsiste mais ne sera publié (par affichage et dépôt sur le site internet de la commune) qu'après approbation lors de la réunion du Conseil Municipal suivant. Ainsi, le procès-verbal de la séance du 17.12.2024 ne sera publié qu'après la réunion du prochain CM

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CM du 17.12.2024 – VISA&CONTROLE DE LEGALITE**

**Présents : MM. M. VIALLET. MC. COUTURIER P. ECAILLE. JF. JOLY. S. JUHEN D. JULLIARD. M.VUILLERMOZ.**

**Absents excusés : C. GROSGURIN (donne son pouvoir à J.F. JOLY). G. LEGAY (donne son pouvoir à S. JUHEN). E. LEE**

**Secrétaire de séance : M. VUILLERMOZ**

**Ouverture de la séance à 20h à la salle des Fêtes de MIJOUX**

<b>NUMERO</b>	<b>OBJET</b>	<b>DECISION</b>
2024.085	Autorisation du maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2025	approuvée
2024.086	Approbation de l'état d'assiette des coupes forestières de l'année 2025	approuvée
2024.087	Autorisation de signature de la nouvelle convention de financement de la Fondation du patrimoine dans le projet de rénovation des Bains Douches	approuvée
2024.088	Autorisation donnée à la maire de signer une convention d'occupation du domaine public avec l'école de ski internationale pour le site de la Faucille	approuvée

2024.089	Autorisation donnée à la maire de signer une convention d'occupation du domaine public avec l'École de Ski Français pour les sites de la Faucille et de la Poste	approuvée
2024.090	Choix de l'agence immobilière chargée de la vente de l'immeuble Ancien bureau de tabac et appartement arrière	approuvée

Mijoux, le 18.12.2024

Martine VIALLET, maire